

L'Éclair

MAGAZINE MUNICIPAL DE SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES

**JE SORS, JE PORTE UN MASQUE
TOUS RESPONSABLES**



▲ Covid-19

Depuis l'accueil de loisirs exclusivement ouvert pour eux, durant le confinement, les enfants des personnels soignants adressent leurs remerciements à celles et ceux mobilisés face à la pandémie.



- ▶ P3. RETOUR À L'ÉCOLE
- ▶ P4 ET 5. LE MASQUE : PORTONS-LE !
- ▶ P8 ET 9. DES ACTUS DU DÉCONFINEMENT



Retrouvez toutes les publications municipales sur notre site Internet ainsi que nos actualités sur les réseaux sociaux.





Jean-Claude Husson
Maire de Saint-Arnoult-en-Yvelines

Chères Arnolphiennes,
Chers Arnolphiens,

Après huit semaines de confinement, le temps de la remise en action arrive. Nos services reprennent le travail chaque fois que cela est possible en toute sécurité sanitaire.

Dans notre commune, les écoles vont rouvrir. Nous devons assurer l'éducation de nos enfants mais aussi permettre aux parents de pouvoir aller travailler lorsque cela est possible. Cette ouverture est préparée avec les directrices et c'est auprès d'elles que les modalités d'accueil des enfants doivent être vérifiées.

Les services périscolaires ouvrent également. Un tarif spécifique pour l'accueil du midi a été créé du fait de l'absence de restauration dans un premier temps.

Nos agents sont mobilisés pour assurer l'entretien des locaux.

Nos services techniques ont préparé cette rentrée en rangeant les bureaux de vote, en installant des systèmes de barrières et de signalisation. Merci à tous nos agents pour leur mobilisation en cette période si particulière.

La reprise va être progressive. Inutile de faire l'assaut de la mairie. De nombreux agents restent en télétravail et l'accueil se fera sur rendez-vous à chaque fois que cela est indispensable.

Les services de livraison de courses et de médicaments sont maintenus grâce aux bénévoles et aux agents. Ces services mis en place dès le début de la crise sanitaire sont très appréciés et restent indispensables pour les personnes les plus vulnérables. Ils restent gratuits.

La communication n'est pas aisée dans un moment où tout change vite.

Ce qui est vrai un jour ne l'est plus le lendemain. Notre service communication fait le maximum pour vous tenir informé sur les réseaux sociaux, le site internet de la commune et la lettre d'information (newsletter) à laquelle vous pouvez vous abonner.

Enfin, s'agissant des masques, c'est sans doute la situation la plus changeante.

La fourniture de masques en textile pour les habitants va se faire via la commune d'une part, et le département d'autre part, chacun en ayant commandés il y a quelques semaines.

La livraison des masques de la commune se fera dans la semaine du 18 mai.

Celle du département s'effectuera dans la semaine en commençant par une distribution en boîte aux lettres. Merci à nos bénévoles. Vous pourrez également vous en procurer dans les commerces, pharmacies dès qu'ils auront été livrés.

Je remercie également tous les élus qui m'accompagnent et qui s'investissent au mieux pendant cette crise.

Bien cordialement.

SCOLAIRE

Déconfinement progressif pour les enfants dès le mardi 12 mai



Nos écoliers sont appelés le mardi 12 mai à retrouver le chemin de l'école.

Il ne s'agira pas d'un retour à la normale. De nouvelles règles sanitaires ont ainsi été instaurées, avec un aménagement du temps et de l'espace afin de protéger élèves et enseignants.

Répartition par école

En fonction des écoles, les jours de classes diffèrent.

- École maternelle Guhermont : seuls les 28 élèves de « grande section » sont attendus en classe les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Il n'y aura donc pas de reprise pour les autres sections.

- Écoles maternelle Jeu de Paume et élémentaire Camescasse : classe pour tous les élèves répartis par demi classe uniquement sur deux jours de la semaine, soit lundi et jeudi ou mardi et vendredi, selon la répartition mise en place par les enseignants.

- École élémentaire Guhermont : classe pour tous les élèves répartis par demi classe uniquement sur deux jours de la semaine, soit lundi et mardi ou jeudi et vendredi, selon la répartition mise en place par les enseignants.

Quand mon enfant devra-t-il se rendre à l'école ?

Les jours de classe des enfants seront communiqués aux parents par les enseignants par mail ou par téléphone.

Activités périscolaires

Les familles peuvent inscrire les enfants à l'accueil du matin, du midi et du soir, unique-

ment aux jours où les enfants vont en classe. L'inscription à l'accueil de loisirs le mercredi en journée complète est également possible. Il n'y aura pas d'aide aux devoirs.

Après validation de l'inscription auprès de la directrice de chaque école, l'inscription aux services périscolaires s'effectue en ligne à l'aide du formulaire à l'adresse :

periscolaire-deconfinement.say78.fr

Les services périscolaires, à savoir la prise en charge des enfants les matin, midi et soir, sont payants. Cela se traduit par l'instauration d'une nouvelle tarification pour l'accueil du midi, à la place du tarif de restauration. Outre une part du prix du repas, ce dernier intègre l'accueil des enfants. C'est cette part, qui est aujourd'hui demandée aux familles. Ce tarif est identique à celui de l'accueil du soir.

Pas de cantine

Le service de restauration étant momentanément fermé, chaque famille fournira un repas froid non réfrigéré à chaque enfant, ainsi que les couverts.

Sécurité sanitaire renforcée

La distance barrière d'un mètre sera assurée entre chaque élève, d'où l'organisation de la classe en petit groupe. Le matin et le midi, les locaux et l'ensemble des points de contact seront nettoyés. Chaque soir, un aérosol désinfectera les locaux. Dans les écoles élémentaires, les professeurs organiseront la désinfection des claviers d'ordinateurs. L'Éducation Nationale fournira les masques aux enseignants et la mairie à ses agents (ATSEM, animateurs et personnels d'entretien).

Accès aux écoles

À Guhermont, la commune mettra en place quatre cheminements (deux aller/retour par école) allant de la rue Guhermont jusqu'à l'entrée de chaque école.

À Camescasse, deux entrées distinctes seront utilisées, une rue Laguesse-Charon et l'autre rue du Docteur Raymond.

À Jeu-de-Paume, trois entrées différentes seront mises en place.

Le masque, nouvel accessoire de notre quotidien

Nous nous en serions bien passés, mais il s'impose à nous. Depuis que le Président de la République a annoncé la date du 11 mai pour lever le confinement, l'absence de remède et de vaccin contraint chacun de nous à se protéger du Covid-19. Au-delà des gestes barrières et de la distanciation physique, le masque, que l'on soit malade ou pas, s'impose comme étant l'ultime barrière de protection face au virus.

Le masque « grand public »

Les masques dits chirurgicaux sont exclusivement destinés à l'usage du personnel soignant.

Un masque dit « grand public » ou « alternatif » en tissu a vu le jour. Il ne protège pas du virus, mais il présente l'avantage de ne pas le diffuser à notre entourage via les éternuements et les postillons.

Si son utilisation n'est pas rendue obligatoire, il est conseillé de le porter dès maintenant, et plus encore à partir du 11 mai lors de chacun de nos déplacements..

Comment se procurer un masque en tissu ?

- Le fabriquer soi-même ou ...

Que l'on soit adepte de la couture ou pas, Internet regorge de tutoriels pour confectionner son propre masque. Voir sur le site internet de la commune à l'onglet [Covid-19 > Opération port du masque](#)

- ... en obtenir auprès des commerces...

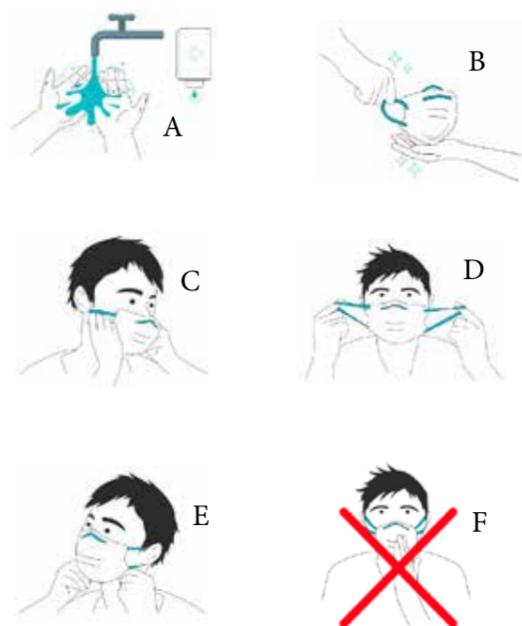
Les grandes surfaces, mais aussi les buralistes et pharmacies qui s'approvisionnent petit à petit pour proposer des masques.

- ... de la Mairie

La commune a commandé des masques fabriqués en Île-de-France. Le Département va également en fournir aux communes. La distribution démarrera dès qu'ils seront disponibles.

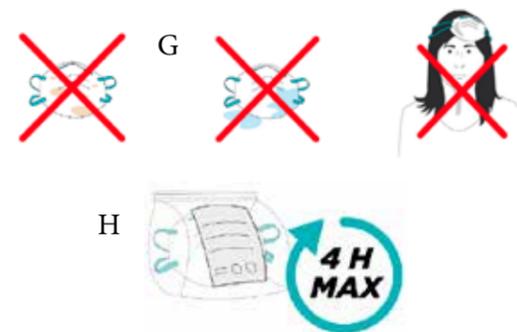
Comment utiliser mon masque ?

- Se nettoyer les mains (savon + eau ou solution hydroalcoolique) avant toute manipulation du masque (fig.A).
- S'assurer que le masque a bien été lavé (fig.B).
- Placer le masque sur le visage (fig.C).
- Passer les élastiques ou les liens en tissu derrière la tête, de part et d'autre des oreilles, sans les croiser (fig.D).
- S'assurer que le masque couvre le menton (fig.E).
- Une fois ajusté, ne plus toucher le masque avec les mains. Chaque fois que le masque est touché, il faut se nettoyer les mains (fig.F).



Combien de temps puis-je porter mon masque ?

- Le masque doit être lavé chaque fois qu'il est souillé, mouillé ou mal positionné sur le visage (fig.G).
- Ne pas réutiliser un masque barrière souillé ou mouillé.
- Le masque ne doit pas être porté plus de quatre heures entre chaque lavage (fig.H).

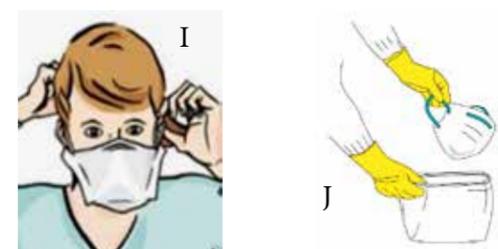


Comment retirer mon masque ? (fig.I)

- Se nettoyer les mains (savon + eau ou solution hydroalcoolique) avant toute manipulation du masque.
- Retirer le masque par les élastiques ou les liens sans le toucher.
- Placer le masque à laver dans un contenant spécifique (sac plastique propre) (fig.J).
- Se nettoyer à nouveau les mains.
- Nettoyer l'extérieur du contenant spécifique avec un produit nettoyant.

Comment nettoyer mon masque en tissu ?

Il faut éviter tout contact entre le masque tissu souillé et le linge propre.



- Laver le masque en machine (mouillage, lavage et rinçage) durant 30 minutes minimum à une température de 60 degrés (fig.K).

- Faire sécher le masque dans les 2 heures maximum après sa sortie du lave-linge.

Notes : Il n'est pas recommandé de procéder à un nettoyage au four à micro-ondes. S'assurer avec des mains lavées que le masque ne présente pas de dommage. Si tel est le cas, il faut alors le jeter.



Où jeter mon masque ?

Masque tissu ou autre, il doit être jeté à la poubelle dans un double emballage (sacs plastique par exemple).

Retrouvez l'ensemble des recommandations éditées par l'AFNOR sur le site internet de la commune :
[Covid-19 > Opération port du masque](#)

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les masques chirurgicaux achetés en gros reviennent actuellement à près d'1 € l'unité.

Leur durée d'utilisation est de 3 ou 4 heures, soit la nécessité de 2 masques minimum par jour et par personne. Ces masques doivent ensuite être jetés.

Pour couvrir les besoins de 6000 habitants pendant un trimestre, il faudrait dépenser plus d'un million d'euros.

Si vous n'avez pas du tout de masque, une simple écharpe couvrant le nez et la bouche assure un premier niveau de protection.



Visioconférence et télétravail : la nouvelle norme ?



▲ Chaque jour, par visioconférence, le Maire et les agents du service communication font le point sur l'évolution constante des informations à relayer auprès des Arnolphiens.

Cette période exceptionnelle et planétaire que nous traversons a contraint de passer d'un monde d'échanges physiques entre les peuples, à un isolement au sein même de notre propre foyer. Pour autant, les outils de communication ont permis de rester en contact. Ils assurent le lien entre nous tous. Ces outils en ligne en période de confinement permettent le télétravail et la visioconférence. L'émergence contrainte de ces modes de communication maintient le contact entre individus, familles, salariés et dirigeants. Notre commune a également saisi le moment pour concrétiser le choix des élus adopté lors du conseil municipal de novembre 2019 : l'instauration du télétravail au sein de la mairie pour les services administratifs.

Mairie fermée...

Depuis le mardi 17 mars, la mairie est fermée au public et l'ensemble des services auxquels la population est habituée a été momentanément suspendu (accueil de loisirs, restauration scolaire, accueil du matin et soir à l'école, entretien des espaces verts et des bâtiments, délivrance des passeports...).

... mais administration en action

Pour autant, même si elle ne fourmille plus d'agents, la mairie est toujours au travail.

Le contact avec les autorités, notamment la Préfecture, a été maintenu par le secrétariat du maire. L'accueil téléphonique et numérique de la mairie se poursuit.

Les factures des fournisseurs sont acquittées par le service comptabilité.

Le service des ressources humaines veille aux mesures nationales instaurées en pareilles circonstances et assure la paie des agents.

Décès et naissances sont toujours enregistrés par l'état civil.

Les dossiers de marchés publics sont prêts pour accompagner le redémarrage des entreprises.

Le CCAS garantit le bien-être des Arnolphiens les plus fragiles par la distribution des courses et des médicaments. Ce nouveau service a été mis en place pour faire face à la crise sanitaire.

Le service communication assure le lien entre la collectivité et les Arnolphiens via les réseaux sociaux et le site internet.

Autant de missions assurées par une vingtaine d'agents administratifs depuis chez eux grâce à l'anticipation de notre commune dans l'usage des logiciels libres adaptés, notamment de visioconférence, grâce à la réactivité de l'informaticien de la mairie pour permettre que tout cela fonctionne.

Mise en service du Transport à la demande



Afin de désenclaver ses territoires ruraux non desservis par une ligne de bus express, la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires (CART) a consulté Île-de-France Mobilités pour instaurer à titre de test un mode de Transport À la Demande (TAD).

Effectif depuis janvier 2020 sur le secteur Ouest de Rambouillet, le Transport À la Demande ne devait être étendu au secteur Est qu'en septembre 2020, puis à notre secteur Sud en janvier 2021. Face à la réduction de l'offre de transport public en période de crise sanitaire, le TAD a été finalement étendu depuis mardi 28 avril à l'ensemble de CART.

La commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines a souhaité bénéficier également du service. Elle a pour cela rappelé que la ligne express n°10, lors de sa mise en place, ne passait plus dans certains quartiers. Île-de-France Mobilités a donc accepté d'étendre le service à notre commune.

Où prendre le TAD ?

Aux arrêts de bus suivants :

- Bréau - Muette - Pontbriand - Zone Industrielle des Corroyés

Demandés par la commune, les secteurs de la Martinière et Papegaut, n'ont pas été retenus par la Région

Quand fonctionne le service ?

Du mardi au samedi de 7 h à 21 h

Pour aller où ?

- Gare de Dourdan, Hôpital de Dourdan, Ablis-Centre (nœud modal des lignes Express 10 et 11).

Comment ça marche ?

Réservation de son déplacement possible entre 1 heure et 1 mois à l'avance sur le site Île-de-France Mobilités à l'adresse : tad.idfmobilites.fr ou au 09 70 80 96 63 (du lundi au vendredi, de 9h à 18h) ou sur l'appli TAD Île-de-France.

Combien ça coûte ?

Les forfaits Navigo, les tickets Ticket t+, Mobilis, Paris visite et Ticket Jeunes week-end sont les titres de transport valides.

À noter : cette extension du service de Transport À la Demande est temporaire.

Retrouvez la documentation du TAD sur le site de la commune la page :

[Pratique > Transport > Transport à la demande](#)

En bref...

COVID-19

Aide aux entreprises et entrepreneurs indépendants en difficulté

L'État et la région Île-de-France ont mis en place des dispositifs pour aider les entrepreneurs qui rencontrent des difficultés liées à la crise sanitaire du Covid-19.

Sur le Sud-Yvelines, la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires est compétente en matière de développement économique.

Il est proposé aux entreprises et travailleurs indépendants de signaler leurs difficultés à : Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires : 22 rue Gustave Eiffel – BP 40036 - 78511 Rambouillet Cedex Tél. 06 26 03 28 38

developpement-economique@rt78.fr

Retrouvez les informations sur le site de la commune à la rubrique :

[Covid-19 > Entreprises](#)

Halte garderie

La prise de rendez-vous pour les inscriptions en vue d'un accueil à la rentrée de septembre est possible dès maintenant, via l'adresse mail trottemenu.saintarnoult@gmail.com

La halte-garderie accueille les enfants de 1 à 4 ans, jusqu'à 2 jours par semaine



**JE SORS, JE PORTE UN MASQUE
TOUS RESPONSABLES**

La mairie reste fermée

La date du 11 mai ne sera pas un retour immédiat à la vie d'avant. Le port du masque et les gestes barrières nous le rappelleront au quotidien.

Pour l'ensemble des entreprises et administrations, le télétravail restera la consigne lorsqu'il est possible. Cela sera le cas en mairie. Elle retrouvera progressivement ses agents en fonction des mesures mises en œuvre dans les locaux pour respecter les mesures de distanciation physique.

Dans l'immédiat et depuis le lundi 4 mai, les services techniques et les agents d'entretien sont à pied d'œuvre pour garantir la sécurité sanitaire des enfants à l'école. Une attention de tous les instants, puisque le nettoyage des locaux et des points de contact sera mené chaque matin et midi. Même la circulation pour accéder aux écoles a été repensée. Une nouvelle charge de travail avec laquelle il faudra composer...

Service urbanisme

L'instruction des dossiers d'urbanisme a repris avec une priorité accordée à ceux déposés en mairie avant le confinement. Ils sont à faire parvenir en mairie par envoi postal.

Ceux nécessitant une autorisation sont à adresser en mairie par courrier recommandé, afin de garantir la date de dépôt. Ils seront ensuite traités suivant les délais en vigueur.

Les rendez-vous en mairie ne seront possibles que pour certains dossiers très précis ne pouvant se traiter à distance.

La communication par téléphone et par e-mail reste privilégiée : urba@say78.fr / Tél. : 01 30 88 25 33

Conseil municipal

Mardi 26 mai à 20 h 30 : Conseil municipal en téléconférence ou à la salle des fêtes Le Colombier (attente accord de la sous-préfecture).

Marché dominical

Réouverture du marché dominical avenue Henri Grivot dès le 10 mai avec respect des gestes barrières et de la distanciation physique mis en place et port du masque conseillé.

La solidarité au-delà du 11 mai

Depuis l'instauration du confinement le 16 mars, le CCAS a mis en service avec le soutien d'agents municipaux volontaires et 6 enseignes de la commune, la distribution de courses alimentaires de première nécessité, ainsi que des médicaments en lien avec nos deux pharmacies.

Des services offerts aux aînés de plus de 70 ans et personnes vulnérables en ayant fait la demande. 54 Arnolphiens en ont bénéficié, correspondant à 340 colis distribués.

Cette solidarité se poursuivra au-delà du déconfinement grâce à l'appui de bénévoles pour effectuer les livraisons. Ils relèvent ainsi les agents municipaux appelés à retrouver leurs missions initiales, notamment l'entretien des espaces verts, des bâtiments et plus précisément des écoles.

Pour bénéficiaire de ces services :

Livraison des courses : inscription en ligne sur : liste-courses.say78.fr

Livraison des médicaments : contactez votre pharmacie du Centre : 01 30 41 43 95 ou de la Martinière : 01 30 41 43 38

Vous estimez qu'une personne de votre entourage, ami, voisin ou parent pourrait avoir besoin d'aide : signalez-la en ligne à l'adresse solidarite.say78.fr Le personnel du CCAS la contactera.

Possibilité de joindre le CCAS au : 01 30 88 25 20

De nouveaux services à La Poste

La réouverture progressive des 7700 bureaux de poste est en cours ainsi que le retour des facteurs à raison de 6 jours par semaine. Avec le déconfinement, La Poste met en place deux nouveaux services.

Collecte de courrier à domicile pour les personnes vulnérables

Pour limiter les déplacements des personnes isolées et fragiles, La Poste propose désormais de collecter à leur domicile leur courrier à envoyer. Pour en bénéficier, il suffit de le signaler à son facteur, lors de son passage ou en apposant un mot ou un signe sur sa boîte aux lettres. Pour affranchir, deux possibilités : imprimer une étiquette d'affranchissement depuis laposte.fr, ou payer l'affranchissement directement au facteur par chèque ou en espèces avec l'appoint.

Expédition de lettre recommandée depuis sa boîte aux lettres normalisée

La Poste propose désormais à tous ses clients d'envoyer une lettre recommandée physique, sans se déplacer en bureau de poste. Une étiquette d'affranchissement dédiée aux envois en recommandé est disponible sur laposte.fr depuis le 4 mai. Les facteurs collectent les lettres recommandées au cours de leur tournée.

Ressourcerie

La boutique de la ressourcerie rouvrira dès le samedi 16 mai. Pour rappel, elle accueille le public 10 rue Laguesse Charon chaque samedi et mercredi de 10 h à 18 h.

Un drive à la médiathèque

La médiathèque « Les yeux d'Elsa » va permettre dès jeudi 14 mai à ses adhérents d'emprunter à nouveau des documents (livre et support numérique) grâce à la mise en place d'un « drive ».

Il est d'ores et déjà possible de réserver vos documents sur le catalogue en ligne à l'adresse mediatheque.say78.fr, mais aussi par mail à mediatheque@say78.fr ou par téléphone dès mercredi 13 mai au : 01 30 59 38 13. Voir les détails en page 10.

Dès confirmation que votre demande a bien été prise en compte, les ouvrages seront à retirer de 14 h à 17 h les mardi, jeudi ou samedi. N'oubliez pas de venir avec votre sac et votre masque !

Pour des raisons sanitaires, aucun document ne sera accepté en retour pour le moment.

Appel aux makers arnolphiens



Le monde du Do-It-Yourself (littéralement : « faites-le vous-même ») est devenu digital, et comme tout ce qui devient digital, il en ressort transformé. C'est ce que nous appelons maintenant le « mouvement des makers ». Si la définition exacte de Makers est un peu imprécise, vous pouvez l'imaginer comme « la génération du web créant des choses physiques plutôt que des pixels sur des écrans ».

Certains makers disposent d'une imprimante 3D. En cette période de crise sanitaire, toutes les précautions pour empêcher la propagation du virus sont exploitées.

Ainsi l'ICAM, école d'ingénieurs, a imaginé une poignée de porte qui s'actionne avec le coude et s'adapte aux poignées de portes existantes.

Dans le même objectif, des visières sont également réalisables à partir d'une imprimante 3D.

Afin d'équiper les locaux municipaux soumis à une certaine fréquentation, notamment les écoles, nous faisons appel aux makers pour la confection de ces deux équipements, qui pourront également être proposés à d'autres structures.

Vous souhaitez réaliser ces équipements, faites le savoir en ligne sur : operation-masque.say78.fr

Téléchargez les fichiers stl sur le site de la commune à l'onglet :

[Covid-19 > Opération «Port du masque»](#)

En bref... Don de sang

Les prochaines collectes mobiles au plus près de Saint-Arnoult-en-Yvelines :

- Mercredi 13 mai de 14 h 30 à 19 h 30 à Dourdan à l'Espace Culturel René Cassin, 11 rue des Vergers Saint-Jacques.

- Mercredi 13 mai de 14 h 30 à 19 h 30 à Rambouillet à la salle Antoinette Vernes, 14 rue Antoinette Vernes

Il convient de prendre rendez-vous sur le site dondesang.efs.sante.fr, ou sur l'application Don de sang.

Retrouvez les lieux de collecte notamment les sites fixes en fonction de votre lieu de résidence sur : dondesang.efs.sante.fr

État civil

Nos nouveau-nés

MÉRY Côme, le 12/03/2020

CHOYER Charlie, le 23/03/2020

PONSARDIN Liam, le 23/03/2020

VANDESQUILLE SANTOS

DOMINGUES Julia, le 24/03/2020

SERAFINI Naëlle,
le 31/03/2020



Ils nous ont quittés

BERTRAND Raphaël, le 30/03/2020

MARTY Paulette, le 01/03/2020

MIGEON Andrée, le 19/03/2020

BLOT Dominique, le 31/03/2020



PRÊTS À EMPORTER

SIMPLE ET SANS CONTACT !

Aucun risque ne sera pris pour votre santé ou la nôtre.
Le virus circule toujours, ne l'oublions pas !

1

CHOISISSEZ LES DOCUMENTS

Sur le catalogue en ligne : mediatheque.say78.fr
Appelez-nous / écrivez-nous, nous prendrons vos commandes

2

RÉSERVEZ OU COMMANDEZ

Réservez en ligne en vous connectant à votre compte adhérent.
Ou envoyez-nous par mail votre liste ou appelez-nous.

3

VENEZ CHERCHER VOS PRÊTS

Présentez-vous à la médiathèque dès confirmation.
Service ouvert **le mardi / jeudi / samedi de 14h à 17h**

4

BON À SAVOIR

- . Aucun retour de documents : tous vos prêts sont prolongés.
- . Seuls les documents présents dans nos rayons sont accessibles.
- . N'oubliez pas de venir avec votre sac !

LE PORT DU MASQUE EST FORTEMENT RECOMMANDÉ

Médiathèque "Les yeux d'Elsa"

Place du Jeu de Paume

01 30 59 38 13

mediatheque@say78.fr